

**Procès-verbal de l'assemblée générale de l'Association intercommunale
SDIS régional Nord Vaudois du jeudi 25 septembre 2025**

Lieu	Grande salle d'Ursins
Présences	CoDir : M. Christian Weiler (Président du CoDir), M. Pierre Dessemontet, M. Julien Wicki, Mme Laura Marques Vingt-neuf (29) des quarante communes membres sont présentes, représentant 99 voix sur 117 Le Major Eric Stauffer Cdt du SDIS régional Nord vaudois
Excusés	CoDir : M. François Armada, M. Francesco Di Franco, M. Hervé Kemmling CI : Communes de Chêne-Pâquier, Cuamby, Fontaines-sur-Grandson, Grandson, Mutrux, Onnens, Orges
Absents	CI : Communes de Bonvillars, Novalies, Rovray, Vugelles-la-Mothe
Lieu et date des prochaines séances	<ul style="list-style-type: none"> • Mercredi 8 octobre 2025 à Giez • Mercredi 27 mai 2026 à Donneloye • Jeudi 17 septembre 2026 (lieu à définir)

Le président Patrick Grin ouvre la séance à 19h30 et souhaite la bienvenue aux délégué·es du SDIS ainsi qu'aux membres du CoDir et au Major Eric Stauffer.

La séance débute avec une présentation de la commune d'Ursins par son syndic, M. Henri Wiser.

1. Appel

La secrétaire procède à l'appel. Vingt-neuf des quarante communes membres sont présentes, représentant 99 voix.

L'ordre du jour est approuvé sans modification.

2. Assermentation des nouveaux et nouvelles délégué·es

Un délégué doit être assermenté ce soir : M. Nicolas Piol.

Le président prie l'assemblée de se lever (art. 9 de la Loi du 28 février 1956 sur les communes) et procède à la lecture du serment :

« Vous promettez d'être fidèles à la Constitution fédérale et à la Constitution du Canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays.

Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité ; de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publiques ; d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux ; de veiller à la conservation des biens communaux ; et de remplir avec intégrité et exactitude la fonction pour laquelle vous avez été désigné. »

Suite à cette lecture, M. Nicolas Piol, à l'appel de son nom, lève la main droite et dit « Je le promets ». Le président prend acte de sa promesse et le félicite.

3. Assermentation d'un membre du CoDir

Un membre du CoDir, M. Julien Wicki, doit être assermenté ce soir.

Le président prie l'assemblée de se lever (art. 9 de la Loi du 28 février 1956 sur les communes) et procède à la lecture du serment :

« Vous promettez d'être fidèle à la Constitution fédérale et à la Constitution du Canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays.

Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité ; de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publiques ; d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux ; de veiller à la conservation des biens communaux ; et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer.

Vous promettez d'administrer avec fidélité et impartialité les biens intercommunaux, de ne jamais faire les contraventions aux lois, ordonnances et règlements de police qui pourraient venir à votre connaissance ; de nommer toujours le plus éclairé et le plus propre à l'emploi dont il s'agira ; enfin, de n'excéder jamais les attributions qui vous sont confiées. »

Suite à cette lecture, M. Julien Wicki, à l'appel de son nom, lève la main droite et dit « Je le promets ». Le président prend acte de sa promesse et le félicite.

4. Adoption du procès-verbal du 22 mai 2025

Le président ouvre la discussion quant au procès-verbal de l'assemblée générale du 22 mai 2025. La parole n'est pas demandée et l'assemblée est invitée à voter à main levée. **Le procès-verbal est adopté à l'unanimité**, avec 1 abstention et remerciements à son autrice.

5. Préavis 25.03CD concernant le budget 2026

La parole est donnée à M. Yves Guilloud, rapporteur de la Commission de gestion, qui procède à la lecture du rapport.

« En conclusion,

Le budget 2026 est présenté de manière claire, détaillée et transparente.

Au vu de ce qui précède, la Commission de gestion propose au Conseil intercommunal d'accepter le préavis PR25.03CD, qui décide :

Article 1 : le budget 2026 de l'Association intercommunale en matière de défense incendie et secours de la région du Nord vaudois est adopté tel que présenté dans le préavis PR25.03CD. »

Le président Patrick Grin ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée. L'assemblée est invitée à voter à main levée. **Le préavis 25.03CD concernant le budget 2026 est accepté à l'unanimité.**

6. Préavis 25.04CD concernant l'adoption du règlement du fonds de réserve pour le renouvellement des véhicules

Le rapport est lu par M. Yves Guilloud, rapporteur de la Commission de gestion.

« En conclusion,

Le règlement du fonds de réserve pour le renouvellement des véhicules est présenté de manière claire, détaillée et transparente.

Au vu de ce qui précède, la Commission de gestion propose au Conseil intercommunal d'accepter le préavis PR25.04CD, qui décide :

Article 1 : le règlement du fonds de réserve pour le renouvellement des véhicules de l'Association intercommunale en matière de défense incendie et secours de la région du Nord vaudois est adopté tel que présenté en annexe du préavis 25.04CD. »

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée et l'assemblée est invitée à voter à main levée.

Le préavis 25.04CD concernant l'adoption du règlement du fonds de réserve pour le renouvellement des véhicules est accepté à l'unanimité, avec remerciements à la Coge pour l'ensemble de son travail.

7. Election du Président

Le président cède la parole au vice-président Pierre-Alain Lunardi pour l'élection annuelle du président du Conseil intercommunal du SDIS. L'actuel président Patrick Grin est candidat à sa réélection. Aucune autre candidature n'est proposée pour ce poste. **M. Patrick Grin est réélu à l'unanimité par acclamation.**

8. Election du Vice-Président

Le vice-président Pierre-Alain Lunardi propose lui aussi un renouvellement de sa fonction au sein du Conseil intercommunal du SDIS. Aucune autre candidature n'est proposée pour ce poste. **M. Pierre-Alain Lunardi est réélu à l'unanimité par acclamation** et félicité par le président.

9. Nomination de deux scrutateurs et de deux scrutateurs suppléants

Le président propose de continuer le suivi de la liste alphabétique des communes membres du SDIS Nord vaudois afin de nominer les prochains scrutateurs et scrutateurs suppléants. Les communes de Champvent et Chavannes-le-Chêne étaient scrutatrices pour l'année écoulée et sont aujourd'hui sortantes. Les actuels suppléants, à savoir les communes de Chêne-Pâquier et Cheseaux-Noréaz, par leurs délégué·es Thomas Weisflog et Sylvie Di Dario, deviennent scrutateurs pour l'année à venir. Les communes suppléantes désignées ce soir sont Concise et Corcelles-près-Concise, par leurs délégué·es Christel Jaquet et Laurent Daerendinger. L'assemblée les élit par acclamation.

10. Information concernant les nouveaux statuts

La parole est donnée à M. Christian Weiler, président du Codir. Il remercie l'assemblée pour sa confiance quant aux deux préavis acceptés ce soir.

Il remercie également toutes les communes ayant pris le temps de répondre à la première consultation du Codir concernant les nouveaux statuts. Il annonce que plus d'une centaine de remarques et de questions ont été reçues puis analysées en détail le Codir et par le Commandant du SDIS. Chaque point soulevé par une commune a fait l'objet d'une réponse spécifique.

Le président du Codir informe les communes qu'un délai a été fixé au 8 octobre 2025 afin de clore cette phase. Le projet définitif de révision des statuts sera alors soumis aux communes, pour consultation dans leurs conseils communaux et généraux d'ici la fin de l'année. La décision finale revient aux communes et c'est l'entier du processus qui sera remis en question si l'une d'elle n'est pas en accord avec le texte proposé.

M. Christian Weiler réitère l'ambition du Codir d'aboutir à une modification des statuts avant la fin de la présente législature, afin d'éviter de prolonger davantage une procédure déjà laborieuse. Il rappelle que les statuts actuels sont caduques et qu'ils devront, quoi qu'il advienne, être mis en conformité. Le Codir, par son président Christian Weiler, annonce qu'il se tient à disposition des communes qui auraient besoin d'explications supplémentaires.

11. Communications

Le président Patrick Grin annonce que 29 communes sont présentes à l'assemblée, représentant 99 voix sur 117. Il rappelle la tenue de l'assemblée générale extraordinaire du 8 octobre prochain à la grande salle de Giez, et donne les dates des deux assemblées générales de l'année 2026, qui se tiendront respectivement :

- Le mercredi 27 mai 2026 à Donneloye ;
- Et le jeudi 17 septembre 2026 (dans un lieu qui reste à définir).

La parole est donnée au Major Eric Stauffer.

Il salue tout d'abord le taux de réussite très satisfaisant des jeunes sapeurs-pompiers du SDIS Nord vaudois à leurs examens (Flammes 1, 2 et 3). Il affirme que le SDIS espère atteindre un taux de réussite de 100% (actuellement à 90%) et que tout le monde œuvre activement en ce sens.

Le Major informe l'assemblée de la décision de l'État-major de déplacer, dès janvier 2026, le site JSP de Montagny à la caserne de Grandson. Cette dernière est en effet plus spacieuse et plus adaptée à l'accueil des enfants (comprenant notamment un vestiaire, un réfectoire, une salle de théorie et une cour extérieure). Le Major précise que ce changement de lieu ne modifiera en rien la structure de conduite du site Y3. Il annonce qu'un premier exercice d'essai se déroulera le 6 octobre à la caserne de Grandson. Les parents de JSP ainsi que les communes concernées par le site Y3 (futur C1) seront prochainement informées par courrier de cette décision, par laquelle le SDIS ambitionne également de revitaliser et agrandir le bassin de recrutement de ce site JSP.

La parole est donnée à l'assemblée pour d'éventuelles questions. Mme Sylvie Di Dario (Cheseaux-Noréaz) demande si les JSP qui échouent à leurs examens peuvent s'y représenter l'année suivante.

Le Major Eric Stauffer répond par l'affirmative. Il ne garantit pas que cela reste possible en cas d'échecs répétés, mais aucune situation de ce type ne s'est présentée depuis le 1^{er} janvier 2024 (date d'intégration des JSP au SDIS Nord vaudois). De plus, le Major rappelle que tous les examens des JSP sont optionnels.

Le Major Eric Stauffer fait part des projections du SDIS pour l'année 2025 : **un total de 670 interventions est attendu** soit 8% de plus que l'année 2024, qui représentait déjà un record pour le SDIS Nord vaudois.

S'appuyant sur une récente communication de la DGMR au sujet des pollutions, le Major rappelle que certaines petites pollutions (par exemple une tâche d'huile sous un véhicule) peuvent être traitées sans intervention ni mobilisation des ressources du SDIS. Il invite les communes à suivre les directives qui leur ont été transmises par la DGMR et ajoute que le SDIS reste à disposition dans tous les cas qui nécessitent son intervention.

Le Major informe ensuite l'assemblée de l'engagement du SDIS dans un exercice qui se déroulera durant la nuit du 26 au 27 septembre, dans le tunnel d'Arrissoules (temporairement fermé à la circulation). Cet exercice consiste en un simulacre d'accident avec feu de voiture et personnes blessées. Il est régi conjointement par l'OFROU et l'ECA, qui reconduisent périodiquement des tests de ce type afin de s'assurer de la réactivité des effectifs. Le Major indique qu'une quinzaine de sapeurs-pompiers du SDIS Nord vaudois y participeront, accompagnés de sapeurs-pompiers des SDIS avoisinants.

Enfin, il invite les communes à réserver la date du 26 septembre 2026 pour la prochaine revue du SDIS.

12. Divers

La parole n'est pas demandée. Le président remercie l'assemblée pour sa participation et la commune d'Ursins pour son accueil chaleureux.

La séance est levée à 20h20.

Patrick Grin



Président du conseil intercommunal



Pénélope Escallier



Secrétaire du conseil intercommunal